

A11 - CONTOURNEMENT NORD D'ANGERS LA 3^e VOIE

JUIN 2018

Autoroute A11
Nantes - Paris

36 000
véhicules
par jour

Doublement
du viaduc de la Maine

Avrillé
14 000 habitants

1,7 km
de tunnel

Beaucouzé
5 000 habitants

50 millions
d'euros investis

Angers
150 000 habitants

Une 3^e voie sur
6 km

BILAN DE LA CONCERTATION





A11  VOIES


150 m

SOMMAIRE

1 - LA CONCERTATION PUBLIQUE

06

Le cadre réglementaire de la concertation	08
Le projet dans ses grandes lignes	10

2. LE DÉROULEMENT ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

12

Les moyens déployés pour annoncer la concertation	14
Les outils et les modalités de concertation	16

3. LE BILAN QUANTITATIF

18

Les retombées presse	20
La participation	22
La répartition des avis exprimés	24

4. SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS ET RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

26

Question 1	28
Question 2	30
Question 3	32
Commentaires libres	34

5. LES PROCHAINES ÉTAPES

38

6. ANNEXES

39



ZONE INDUSTRIELLE D'AVRILLÉ

AVRILLÉ



A11

◀ **NANTES**

CR LA PLESSE

LE BRIONNEAU

LES PRÉAUX

17

SORTIE ANGERS OUEST
BEAUCOUZÉ

TUNNEL



CENTRE COMMERCIAL ATOLL

BEAUCOUZÉ

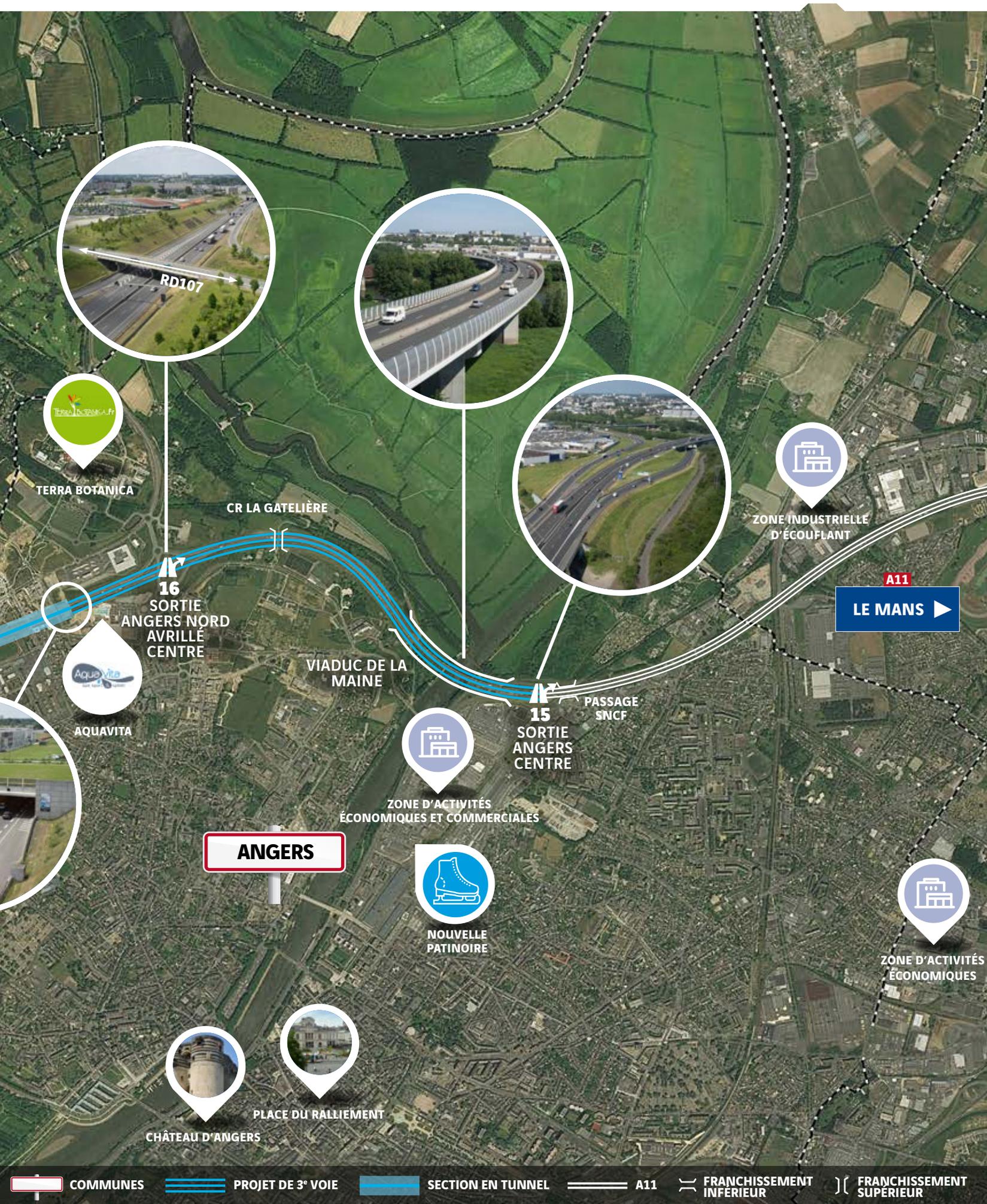


ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

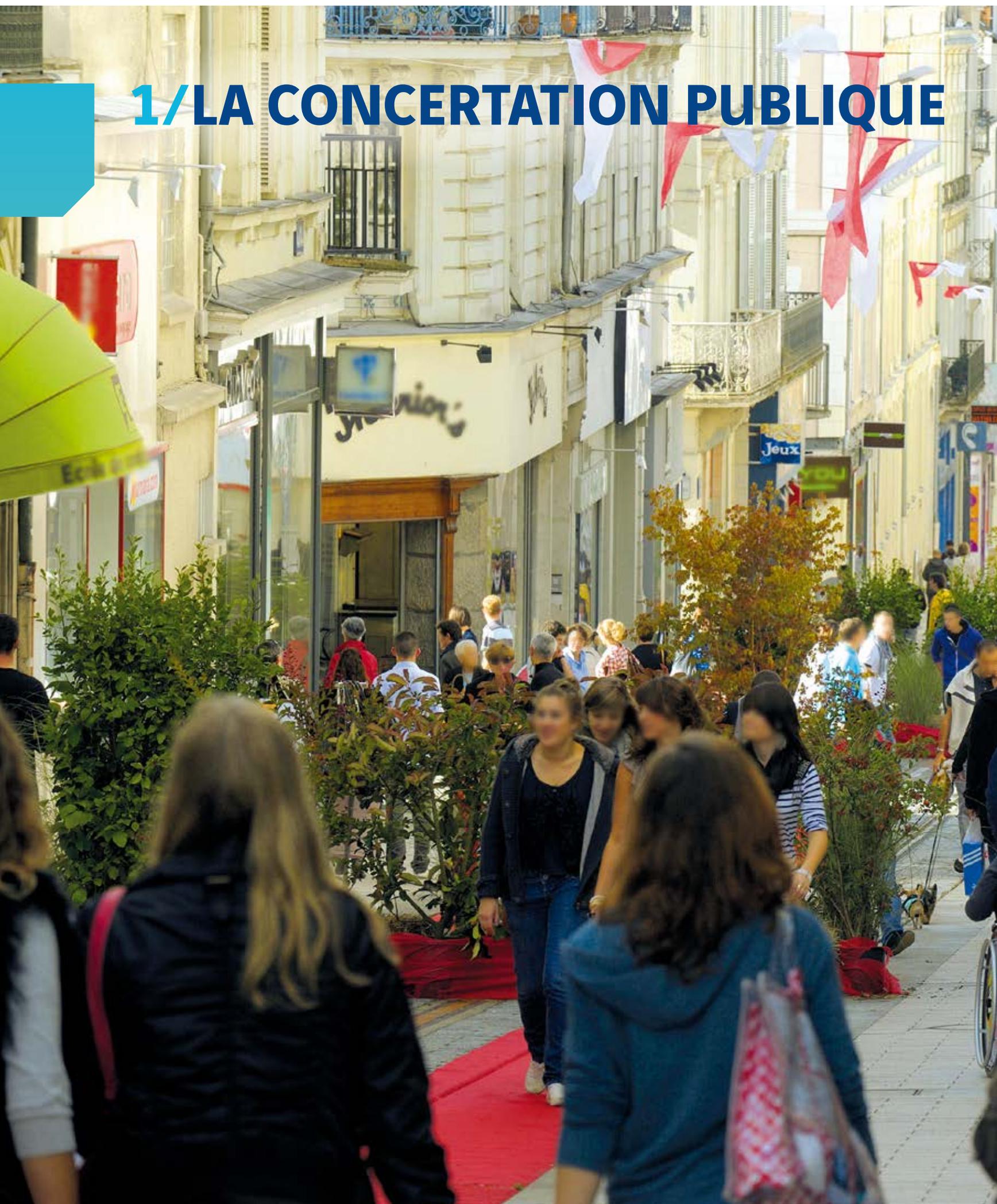


0 250 500 750 1 000
MÈTRES

LÉGENDE : - - - LIMITES COMMUNALES



1/LA CONCERTATION PUBLIQUE





LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

La concertation publique a été organisée sous l'égide du préfet de Maine-et-Loire, Bernard GONZALEZ, dans le cadre de l'article L103.2 du Code de l'urbanisme. Elle s'est tenue du 5 mars au 6 avril 2018 et doit permettre au maître d'ouvrage d'intégrer au mieux les attentes du public dans l'élaboration du projet.

L'objectif de la concertation est d'associer le public à la définition du projet et de sa phase chantier, dès le début des études :

- en lui communiquant les informations relatives à la création de la 3^e voie du Contournement Nord d'Angers, entre l'échangeur n°15 – Angers Centre et l'échangeur n°17 – Angers Ouest de l'autoroute A11 ;
- en étant à son écoute, pour échanger et recueillir son avis.

Le dossier de concertation se rapportant au projet de création de la 3^e voie du Contournement Nord d'Angers a identifié 3 questions qui ont été soumises à la concertation.



LES QUESTIONS SOUMISES À LA CONCERTATION :

- Quelles solutions développer pour améliorer les déplacements pendant la phase chantier ?
- Comment souhaitez-vous être informés, en tant qu'usagers et riverains, durant les travaux ? Via quels supports, quels médias ?
- Quels partenariats et synergies avec les acteurs du territoire autour de thèmes comme l'emploi, l'insertion, la formation, l'environnement... pourraient être mis en œuvre dans le cadre du projet ?

La démarche de concertation a donné lieu à une forte mobilisation du public et à de nombreuses contributions. Le présent bilan de la concertation synthétise ces avis et donne lieu à des réponses de la part du maître d'ouvrage. Il est rendu public après avoir reçu l'approbation du préfet de Maine-et-Loire. Au-delà de la concertation, VINCI Autoroutes poursuivra le dialogue avec les acteurs du territoire jusqu'à la date de mise en service de la 3^e voie prévue pour 2023.

Les études détaillées seront menées en suivant les orientations annoncées dans le bilan et en intégrant les apports de cette concertation. Le projet détaillé sera présenté au public dans le cadre d'une enquête publique prévue, selon le calendrier prévisionnel, au premier trimestre 2019.



**1^{ER}
TRIMESTRE
2018**

Début de la concertation
Recueil des avis et des remarques sur le projet

**MI-
2018**

Bilan de la concertation
Études de conception

**2018
2019**

Rencontres avec le territoire

**1^{ER}
TRIMESTRE
2019**

Enquête publique

**DÉBUT
2020**

Démarrage des travaux du viaduc de la Maine

**MI-
2020**

Démarrage des travaux de la 3^e voie

**3^E TRIMESTRE
2023**

Mise en service prévisionnelle



LE PROJET DANS SES GRANDES LIGNES

Le projet consiste à créer une 3^e voie dans chaque sens de circulation sur le Contournement Nord d'Angers entre l'échangeur n°15 - Angers Centre et l'échangeur n° 17 - Angers Ouest. La création de cette 3^e voie répond aux stratégies de transport déployées par les collectivités locales. **Elle va permettre d'améliorer durablement les conditions de déplacement dans l'agglomération angevine en offrant davantage de fluidité et en renforçant la sécurité sur l'autoroute A11.**

En effet, en absorbant l'augmentation annuelle prévisionnelle du trafic sur l'agglomération angevine, la 3^e voie du Contournement Nord d'Angers sur l'autoroute A11 va contribuer globalement à fluidifier le trafic et à améliorer les conditions de circulation des 36 000 usagers quotidiens qui se rendent à leur travail ou sur les zones commerciales.

La 3^e voie permettra également d'améliorer les conditions de circulation des usagers en cas d'intervention des personnels de VINCI Autoroutes et ainsi de garantir la sécurité de chacun.

Le projet a déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 1998 (prorogée en 2003) qui a permis à VINCI Autoroutes d'acquérir le foncier nécessaire à la création de la 3^e voie. Les franchissements supérieurs ainsi que le tunnel sont déjà dimensionnés pour accueillir la 3^e voie. Ils ne seront pas modifiés.

Le projet comprend ainsi :

- la création d'une 3^e voie dans chaque sens, sur 6 km, entre l'échangeur n°15 – Angers Centre et l'échangeur n°17 – Angers Ouest;
- le doublement du viaduc de la Maine : construction d'un 2^e viaduc parallèle au premier dédié au sens de circulation Nantes/Paris;
- l'adaptation des dispositifs d'assainissement aux nouvelles normes en vigueur.



Credit: © VINCI Autoroutes - Version Février 2018

170 000
HABITANTS
sur 3 villes



2023
mise en service
prévisionnelle



532 m
Doublement
du viaduc
de la Maine



36 000
véhicules/jour
en moyenne

Une 3^e voie sur

6 km



1,7 km
de tunnel

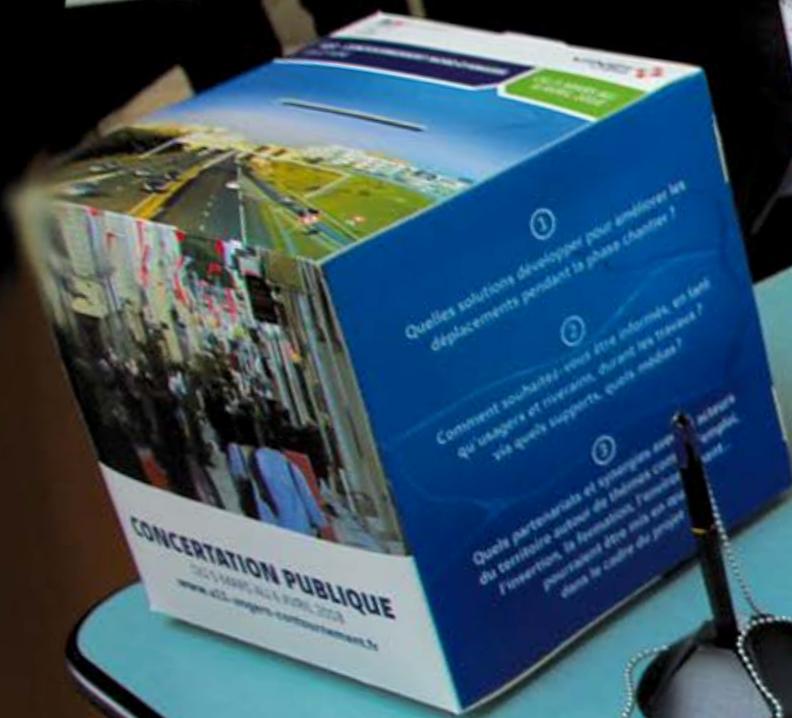


100
EMPLOIS
en moyenne/an



50 MILLIONS
d'euros investis

2/ LE DEROULEMENT ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION





LES MOYENS DÉPLOYÉS POUR ANNONCER LA CONCERTATION

Le déroulement et les modalités de la concertation ont fait l'objet d'une communication sur différents supports, de manière à assurer la publicité la plus large possible à cette démarche citoyenne visant tous les publics.

- **Un arrêté préfectoral**, a été publié le 6 février 2018 au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire, sur son site Internet.

Il précisait :

- les objectifs poursuivis par le projet;
- les objectifs et les modalités de la concertation publique.

L'arrêté est disponible en annexe 1.

- **Un communiqué de presse** a été diffusé à la presse locale le 13 février 2018 en amont de la phase de concertation. Il présentait les objectifs du projet, les enjeux et les modalités de la concertation. Il avait vocation à informer la presse locale et à relayer l'annonce de la concertation.

Le communiqué de presse est disponible en annexe 2.

- **Deux e-mails** ont été adressés aux abonnés Télépéage du réseau VINCI Autoroutes concernés par le projet. Le premier visait à les informer du lancement de la concertation : 52 732 particuliers et 13 379 professionnels, abonnés au Télépéage et usagers de l'axe A11, en ont été destinataires. Le second les incitait à donner leur avis le 30 mars 2018, pour la dernière semaine de concertation.

Les deux e-mails sont disponibles en annexe 3.

- **6 260 feuillets d'information**, indiquant les dates et les lieux de la concertation, ont été envoyés aux riverains du projet.

Ces feuillets d'information ont également été mis à disposition dans les mairies des communes d'Angers, Avrillé et Beaucouzé.

Le feuillet d'information est disponible en annexe 4.

- **Un affichage** en mairie et dans les lieux municipaux d'accueil du public, a permis d'annoncer la concertation et d'inviter le public à y participer.

- **Des diffusions régulières d'information sur le canal radio VINCI Autoroutes (107.7)** ont été faites entre le 1^{er} mars et le 6 avril 2018 pour présenter le projet et les modalités de la concertation.

- **Un courrier personnalisé** a été adressé aux acteurs économiques locaux pour les inviter, plus spécifiquement, à prendre part à la concertation : 939 entreprises ont reçu ce courrier, accompagné de la plaquette de présentation du projet et d'une lettre T de réponse. Cette dernière, déjà affranchie et adressée à VINCI Autoroutes pouvait être envoyée par voie postale ou déposée dans les urnes disponibles sur les lieux d'exposition permanente.

Le courrier est disponible en annexe 5.

Cet message ne s'adresse pas conventionnellement à l'ensemble de vos abonnés. Si vous désirez nous contacter, merci de vous diriger vers votre Espace Abonné ou d'utiliser notre formulaire de contact accessible sur vinci-autoroutes.com.



A11 CONTOURNEMENT NORD D'ANGERS 3^e VOIE

DU 5 MARS
AU 6 AVRIL 2018

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Chère(s) abonné(e),

Aujourd'hui, 14 ans après avoir été mandaté par l'État, VINCI Autoroutes, concessionnaire de l'autoroute A11, achève la seconde phase du projet initial de Contournement Nord d'Angers en créant une 3^e voie dans chaque sens de circulation, entre l'échangeur n°15 - Angers Centre et l'échangeur n°17 - Angers Ouest.

La création de la 3^e voie permettra d'améliorer durablement les conditions de déplacement dans l'agglomération angevine en offrant davantage de fluidité et en renforçant la sécurité. **Ce projet est soumis à concertation publique du lundi 5 mars au vendredi 6 avril 2018.**

Ce temps d'information et d'échange concerne non seulement les riverains de l'autoroute, les habitants et acteurs du territoire traversé, mais avant tout, les usagers réguliers ou ponctuels de l'autoroute A11.

A ce titre, vous êtes concernés !



Pour découvrir le projet
et donner votre avis

a11-angers-contournement.fr

Vous y trouverez de nombreuses informations sur le projet de création de la 3^e voie sur le Contournement Nord d'Angers et vous pourrez transmettre vos observations et propositions.



Participer activement à cette concertation en tant qu'usager du réseau VINCI Autoroutes, c'est pour vous la possibilité de faire émerger des solutions en phase travaux adaptées à vos besoins (moyens d'information, organisation des déplacements...).

A bientôt sur vos autoroutes et sur vinci-autoroutes.com
L'équipe projet VINCI Autoroutes.



DES QUESTIONS ?
N'hésitez pas à nous écrire :

a11-angers-contournement@vinci-autoroutes.com

Message envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre directement. Si vous désirez nous contacter, merci de vous diriger vers votre Espace Abonné ou d'utiliser notre formulaire de contact accessible sur vinci-autoroutes.com.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations nous concernant, qui sont données ci-dessous en votre adresse à Service Client VINCI Autoroutes (CS 4000) - 13016 SALON DE PROVENCE (13300)

Écrivez sur ce lien pour nous débiter :



A11 - CONTOURNEMENT NORD D'ANGERS LA 3^e VOIE

Autoroute A11
Nantes - Paris
Beaucouzé
5 000 habitants

36 000
véhicules
par jour

Avrillé
14 000 habitants

1,7 km
de tunnel

Doublement
du viaduc de la Maine

une 3^e voie sur
6 km

50 millions
d'euros investis

Angers
150 000 habitants



A11 - CONTOURNEMENT NORD D'ANGERS LA 3^e VOIE

DU 5 MARS AU
6 AVRIL 2018

- Pourquoi une 3^e voie ?
- Quels enjeux pour le territoire ?
- Comment s'organisent les travaux ?

CONCERTATION PUBLIQUE



DONNEZ VOTRE AVIS
www.a11-angers-contournement.fr

DÉCOUVREZ LE PROJET



VINCI Autoroutes vous informe
de la création de la 3^e voie
du Contournement Nord d'Angers
sur l'autoroute A11.



La concertation publique
pour le projet de la 3^e voie
se tiendra du lundi 5 mars
au vendredi 6 avril 2018

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, 14 ans après avoir été mandaté par l'État, VINCI Autoroutes, concessionnaire de l'autoroute A11, achève la seconde phase du projet initial de Contournement Nord d'Angers en créant une 3^e voie dans chaque sens de circulation, entre l'échangeur n°15 - Angers Centre et l'échangeur n°17 - Angers Ouest.

La création de cette 3^e voie va permettre d'améliorer durablement les conditions de déplacement dans l'agglomération angevine en offrant davantage de fluidité et en renforçant la sécurité. Déterminant pour les stratégies de transport déployées par les collectivités locales, le projet est soumis à la concertation réglementaire, du lundi 5 mars au vendredi 6 avril 2018.

Ce temps d'information et d'échange concerne non seulement les riverains et les usagers de l'autoroute A11, mais aussi tous les acteurs économiques du territoire angevin.

A ce titre, vous êtes concernés !

En tant qu'entreprise, vos avis et propositions sur le projet nous sont indispensables, notamment sur :

- l'organisation des déplacements pendant la phase chantier,
- l'information des usagers et des riverains durant les travaux
- la mise en œuvre de partenariats et de synergies avec les acteurs du territoire autour de thèmes comme l'emploi, l'insertion, la formation, l'environnement...

Retrouvez tous les détails du projet et de la concertation publique, pour donner votre avis, sur le site internet : www.a11-angers-contournement.fr.

Si vous avez des questions spécifiques sur cette opération, je reste à votre disposition pour y répondre à l'adresse e-mail suivante : a11-angers-contournement@vinci-autoroutes.com.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Alice Le Fur
Responsable d'opération

LES OUTILS ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Une exposition permanente a été mise en place sur 6 sites, accessibles au public aux heures d'ouverture du 5 mars au 6 avril 2018 :

- les mairies d'Angers, Avrillé et Beaucouzé;
- la maison des projets d'Avrillé;
- le kiosque des Hauts de Saint-Aubin à Angers;
- l'aire de service des Portes d'Angers sur l'autoroute A11.

Elle comprenait :

- 4 panneaux d'informations, présentant les grandes lignes du projet, ses objectifs, ses éléments techniques ainsi que la carte du projet ;
- le dossier de concertation, présentant en détail les caractéristiques de la 3^e voie, ses enjeux et ses bénéfices ainsi que l'environnement dans lequel elle s'insère;
- des plaquettes et des cartes du projet ;
- des flyers;
- des lettres T de réponse et une urne.

6 moments d'accueil ont été proposés au public du 5 mars au 6 avril 2018 sur chacun des lieux d'exposition permanente. Les représentants de VINCI Autoroutes en charge du projet de création de la 3^e voie étaient à la disposition de chacun pour dialoguer et échanger sur le projet.

Le site Internet, accessible à l'adresse www.a11-angers-contournement.fr a constitué l'un des outils clé de la concertation :

- comme support d'information sur le projet et en mettant en avant le dossier de concertation ;
- comme support de participation avec son onglet dédié intitulé « votre avis ».

Le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr/a11-contournement-nord-angers-r1713.html permettait également le téléchargement du dossier de concertation.

Enfin, **deux adresses électroniques** ont été créées pour que le public envoie ses observations, soit aux représentants de l'État (pref-consulpub-a11-contournement-angers@maine-et-loire.gouv.fr), soit au maître d'ouvrage (a11-angers-contournement@vinci-autoroutes.com).



A11 - CONTOURNEMENT NORD D'ANGERS LA 3^e VOIE

5 MARS AU 6 AVRIL 2018

DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE

Autoroute A11 Nantes - Paris
36 000 véhicules par jour
14 000 habitants
1,7 km de tunnel

Beauvoisin 5 000 habitants
50 millions d'euros investis
Une 3^e Voie sur 6 km

Angers 150 000 habitants

Doublement du viaduc de la Maine

POURQUOI UNE CONCERTATION PUBLIQUE ?

Situe au carrefour des autoroutes A11, A85 et A87, l'agglomération d'Angers bénéficie d'une connexion directe à Paris (2h30) et à Nantes (50 mn). Mis en service en août 2008, le Contournement Nord d'Angers a permis d'assurer la continuité de l'autoroute A11 entre l'échangeur n°15 - Angers Centre et l'échangeur n°18 - Saint-Jean-de-Linières, en caplant plus de 20% du trafic circulant jusque-là au cœur d'Angers sur les voies des lignes.

Cette section de 13,5 km accueille aujourd'hui deux types de trafic : des usages en transit et des conducteurs supportant 3 voies de circulation dans chaque sens. L'autoroute A11 accueille 2 voies de circulation dans chaque sens, traverse la partie la plus vivante en tunnel et franchit la Maine au moyen d'un viaduc.

Au moment des études qui ont précédé sa construction, le Contournement Nord d'Angers a été conçu pour supporter 3 voies de circulation dans chaque sens. Une première phase a permis d'ajouter une 3^e voie dans chaque sens, une deuxième phase a permis d'ajouter une 3^e voie dans chaque sens. Le projet initial a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par décret du 5 mai 1998, qui a été prorogée le 13 juin 2003.

Ce phasage a permis :

- d'anticiper l'avenir et notamment les hausses de trafic (+ 4 à 5% par an effectif constaté aujourd'hui).
- d'acquiescer dès la première phase, les emprises nécessaires à la construction de la 3^e voie.

Aujourd'hui, 14 ans après avoir été mandaté par l'Etat, VINCI Autoroutes (ex-Geo Concessions), concessionnaire de l'autoroute A11, a initié la seconde phase du projet initial en créant une 3^e voie dans chaque sens, sur 6 km entre l'échangeur n°15 - Angers Centre et l'échangeur n°17 - Angers Ouest.

Cette deuxième phase comprend la réalisation d'études et de procédures complémentaires et notamment :

- la mise en œuvre d'une concertation publique,
- la réalisation d'une nouvelle étude d'impact,
- l'organisation d'une enquête publique unique.

L'OBJET DE LA CONCERTATION

La présente concertation publique concerne la création d'une 3^e voie dans chaque sens de circulation sur le Contournement Nord d'Angers, entre l'échangeur n°15 - Angers Centre et l'échangeur n°17 - Angers Ouest de l'autoroute A11. Elle est organisée en référence à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, sous l'égide du préfet de Maine-et-Loire. Elle est organisée en référence à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, sous l'égide du préfet de Maine-et-Loire. Elle est organisée en référence à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, sous l'égide du préfet de Maine-et-Loire. Elle est organisée en référence à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, sous l'égide du préfet de Maine-et-Loire.

LE DOSSIER DE CONCERTATION

CE QU'IL EST : Il s'agit d'un document présentant de manière synthétique les différents études préalables à la conception du projet déjà réalisées ou en cours (circulation, environnement, sécurité, qualité de l'air, qualité de l'eau...) et un volet accessible au plus grand nombre et est destiné à faire comprendre le projet afin d'entretenir le dialogue avec les parties prenantes.

CE QU'IL N'EST PAS : Ce dossier de concertation ne constitue en aucun cas la présentation du projet définitif. Ce dernier sera présenté ultérieurement dans le dossier d'enquête publique.

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation publique a pour objectifs :

- de communiquer au public les informations relatives à la création de la 3^e voie du Contournement Nord d'Angers,
- d'être à l'écoute d'échanger et de recueillir l'avis de chacun afin de prendre en compte les propositions de tous.

Un projet dont les contours sont déjà bien identifiés...

Anticiper dès la construction de la première phase du Contournement Nord d'Angers, la 3^e voie dans chaque sens de circulation, c'est-à-dire que les travaux ne soient réalisés dans les emprises du domaine public autoroutier c'est-à-dire que les travaux ne soient réalisés dans les emprises du domaine public autoroutier c'est-à-dire que les travaux ne soient réalisés dans les emprises du domaine public autoroutier.

...qui reste une opportunité pour réfléchir ensemble

Fort de ces concertations publiques mises en œuvre sur d'autres projets autoroutiers et au travers des échanges menés avec le public, VINCI Autoroutes est convaincu que cette concertation est une opportunité pour réfléchir ensemble autour des 3 questions suivantes :

QUESTIONS SOUMISES À LA CONCERTATION :

- Quelles solutions développer pour améliorer les déplacements pendant la phase chantier ?
- Comment souhaitez-vous être informés, en tant qu'usagers et riverains, durant les travaux ? Via quels supports, quels médias ?
- Quels partenariats et synergies avec les acteurs du territoire autour de l'emploi, l'éducation, la formation, l'environnement... pourraient être mis en œuvre dans le cadre du projet ?



CONCERTATION PUBLIQUE

DU 5 MARS AU 6 AVRIL 2018

www.a11-angers-contournement.fr

1. Quelles solutions développer pour améliorer les déplacements pendant la phase chantier ?

2. Comment souhaitez-vous être informés, en tant qu'usagers et riverains, durant les travaux ? Via quels supports, quels médias ?

3. Quels partenariats et synergies avec les acteurs du territoire autour de thèmes comme l'emploi, l'éducation, la formation, l'environnement... pourraient être mis en œuvre dans le cadre du projet ?

A11 - CONTOURNEMENT NORD D'ANGERS LA 3^e VOIE

LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES DU PROJET

LA 3^e VOIE SUR 6 KM

LE TUNNEL AU GABARIT ADAPTÉ

LE VIADUC DE LA MAINE À DOUBLER

FONCTIONNEMENT ACTUEL DE L'OUVRAGE EXISTANT

FONCTIONNEMENT FUTUR DES 2 OUVRAGES

NOUVEAU VIADUC

Le projet consiste à créer une 3^e voie dans chaque sens de circulation, à droite de la voirie existante. L'acquisition des emprises foncières et la réalisation des premiers terrassements ont été anticipées dès la création du Contournement Nord d'Angers.

La structure du tunnel est déjà adaptée pour accueillir 3 voies et ne sera pas modifiée.

Pour créer une 3^e voie dans chaque sens de circulation, le projet prévoit la construction d'un deuxième viaduc, parallèle au premier au-dessus de la Maine. Ce nouvel ouvrage sera dédié aux véhicules circulant dans le sens Nantes/Paris, laissant ainsi le viaduc actuel aux circulations du sens Paris/Nantes.

2/LE BILAN QUANTITATIF





LES RETOMBÉES PRESSE

La reprise de l'information dans la presse locale, régionale et nationale dénombre une quinzaine de :

- parutions dans la presse écrite (support papier);
- publications sur des sites d'information (numérique);
- sujets dans les médias audiovisuels (radio et télé).

POUR LA PRESSE ÉCRITE

TITRE DE L'ARTICLE	DATE DE PARUTION	MÉDIA
Elargissement de l'A11 : d'abord le viaduc	13/02/2018	Le Courrier de l'Ouest Angers
Elargissement de l'A11 : d'abord le viaduc	13/02/2018	Le Courrier de l'Ouest Nord Anjou - Angers
Contournement Nord : une voie de plus	16/02/2018	Ouest France Angers - Segré
A11 : la création du contournement nord en question	21/02/2018	Ouest France Angers - Segré
La 3 ^e voie du contournement nord	07/03/2018	Le Courrier de l'Ouest Nord Anjou - Angers
Beaucouzé Concertation sur la 3 ^e voie de l'A11 contournant le nord d'Angers	24/03/2018	Le Courrier de l'Ouest Angers
VINCI Autoroutes Lancement de la phase de concertation pour le projet de la 3 ^e voie de l'autoroute A11	02/2018	Le Couzè de février 2018
L'A11 aura une 3 ^e voie	03/2018	Avrillé Mag de mars/avril 2018
En bref, aménagement, infrastructure	03/2018	Vivre à Angers de mars 2018

SUR INTERNET

TITRE DE L'ARTICLE	DATE DE PARUTION	MÉDIA
Angers. Élargissement de l'A11 : le chantier débutera par le viaduc début 2020	13/02/2018	Courrierdelouest.fr
Viaduc de l'A11 : Ouverture prochaine de la concertation	16/02/2018	Angers.villactu.fr

LA PARTICIPATION

CHIFFRES CLÉS

4 304
VISITEURS
sur le site Internet



375
CONTRIBUTIONS



1 127
AVIS
formulés

DONT
344
Via le site Internet

6
MOMENTS
D'ACCUEIL avec



44
PERSONNES
rencontrées



26
CONTRIBUTIONS
recueillies



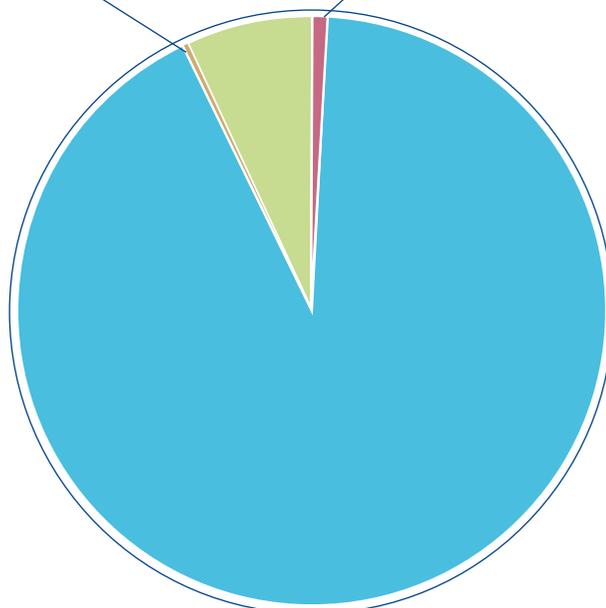
MOYENS D'EXPRESSION UTILISÉS

E-MAILS
DIRECTS
0,3%

MOMENTS
D'ACCUEIL
6,9%

LETTRE T **1%**

FORMULAIRES
INTERNET EN
LIGNE **91,7%**



POUR MIEUX COMPRENDRE

Un participant est une personne qui a pris part à la concertation publique, en faisant la démarche de se rendre sur l'un des lieux d'exposition, de participer à un moment d'échange avec les équipes de VINCI Autoroutes, de visiter le site www.A11-angers-contournement.fr ou d'envoyer une contribution par voie postale ou numérique à VINCI Autoroutes ou à la Préfecture de Maine-et-Loire.

Pour autant, tous les participants à la concertation n'ont pas nécessairement émis de contribution.

Une contribution à la concertation est émise par un ou plusieurs participants (une famille, des voisins, un couple, une association, une entreprise) via les canaux mis à disposition : expositions, envoi lettres T, site Internet, moments d'échange sur les lieux d'exposition, etc. Une contribution identique émise par un même participant via plusieurs canaux (un texte identique transmis par e-mail et par courrier) est comptabilisée comme une seule contribution.

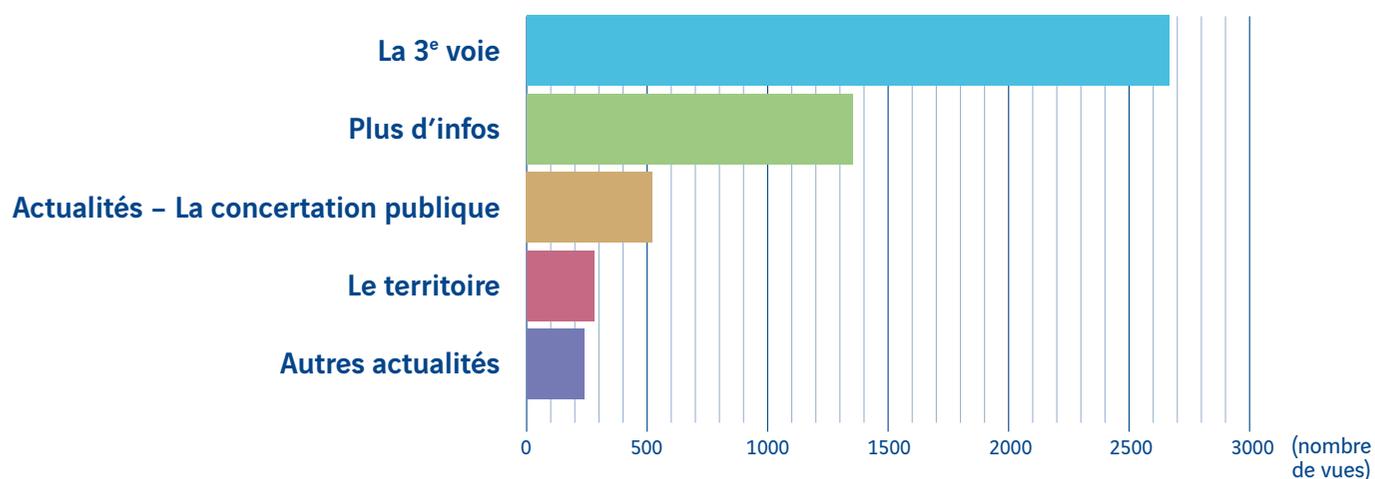
Un avis est une expression formulée sur un thème précis. Une contribution peut contenir un ou plusieurs avis (par exemple une contribution sur les 3 questions de la concertation représente 3 avis). Il est donc logique que le nombre d'avis soit supérieur au nombre de contributions.

ZOOM

La fréquentation du site www.a11-angers-contournement.fr

- **4 304** visiteurs du site Internet depuis que VINCI Autoroutes informe sur le projet (février 2018) ;
- **1 899** visiteurs qui se sont renseignés sur la concertation (du 5 mars au 6 avril 2018) ;
- **4 361** pages vues durant la concertation ;
- **344** avis laissés sur le formulaire en ligne.

Pages d'information les plus visitées sur le site Internet (hors page d'accueil) en nombre de vues



Des extraits du site Internet sont présentés en annexe 6.

LA RÉPARTITION DES AVIS EXPRIMÉS

1 127 avis, issus des **375 contributions**, ont été exprimés au cours de la concertation publique. Ceux-ci sont analysés et classés suivant les 3 questions soumises à la concertation et les commentaires libres reçus :

THÉMATIQUES	NOMBRE D'AVIS	%
 QUESTION 1 : Quelles solutions développer pour améliorer les déplacements pendant la phase chantier ?	270	24 %
 QUESTION 2 : Comment souhaitez-vous être informés, en tant qu'usagers et riverains, durant les travaux ? Via quels supports, quels médias ?	398	35 %
 QUESTION 3 : Quels partenariats et synergies avec les acteurs du territoire autour de thèmes comme l'emploi, l'insertion, la formation, l'environnement... pourraient être mis en œuvre dans le cadre du projet ?	137	12 %
 COMMENTAIRES LIBRES	322	29 %
TOTAL	1 127	100 %



LES MOMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Les représentants de VINCI Autoroutes en charge du projet de création de la 3^e voie se sont rendus sur chacun des 6 lieux d'exposition permanente pour échanger directement avec le public. Ces moments d'accueil ont permis au public de :

- se renseigner sur le projet ;
- poser des questions ;
- partager son expérience sur le Contournement Nord d'Angers ;
- donner son avis sur le projet.

THÉMATIQUES

QUESTION	SUJET ABORDÉ	NBRE D'AVIS	PART DES AVIS RECUEILLIS SUR LA QUESTION
1. Quelles solutions développer pour améliorer les déplacements pendant la phase chantier ?	La mise en place de déviations ou de solutions alternatives	73 avis	27%
	Le calendrier des travaux	71 avis	26,3%
	L'aménagement des voies de circulation	58 avis	21,5%
	La signalisation pendant les travaux	44 avis	16,3%
	La vitesse lors du chantier	24 avis	8,9%
2. Comment souhaitez-vous être informés, en tant qu'usagers et riverains, durant les travaux ? Via quels supports, quels médias ?	Une information directe (mail, SMS)	182 avis	75,7%
	Une information sur les supports de communication de VINCI Autoroutes	132 avis	33,2%
	Une information via les médias extérieurs	50 avis	12,6%
	Une information via une application dédiée	23 avis	5,8%
	Pas d'information	16 avis	2,8%
3. Quels partenariats et synergies avec les acteurs du territoire autour de thèmes comme l'emploi, l'insertion, la formation, l'environnement... pourraient être mis en œuvre dans le cadre du projet ?	Des partenariats au regard de l'emploi, de la formation et du tourisme	91 avis	66,4%
	Des partenariats en lien avec l'environnement	23 avis	16,8%
	Pas de partenariat	23 avis	16,8%
4. Commentaires libres	L'intérêt de créer une 3 ^e voie sur le Contournement Nord d'Angers	144 avis	44,7%
	Les remises, tarifs et participation financière	40 avis	12,4%
	La fluidité du trafic	40 avis	12,4%
	Une vision globale des déplacements et des autres travaux	35 avis	10,9%
	Les impacts du projet sur l'environnement	18 avis	5,6%
	La sécurité	13 avis	4%
	Autres	32 avis	9,9%

3/SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES ET REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE





QUESTION 1: QUELLES SOLUTIONS DÉVELOPPER POUR AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS PENDANT LA PHASE CHANTIER ?



● La mise en place de déviations ou voies de délestage, de solutions alternatives

27% des avis (73 avis)

Sur les 73 avis exprimés concernant le souhait de la mise en place d'itinéraires de déviation, près de la moitié sont en faveur d'un passage par le centre-ville d'Angers (par la voie des berges notamment). Certains contributeurs souhaitent une réflexion sur la déviation des poids lourds, d'autres proposent des solutions alternatives comme : le covoiturage, l'utilisation du vélo ou des transports en commun.

● Le calendrier des travaux

26,3% des avis (71 avis)

Les contributeurs souhaitent en majorité que les travaux se déroulent hors des périodes de forte affluence : la nuit, hors week-ends et vacances et en dehors des heures de pointe. D'autres contributeurs souhaitent plutôt voir les délais de réalisation des travaux réduits au maximum, via une intervention 24h/24 par exemple.

Il est également souhaité une réflexion globale sur l'échelonnement des travaux, en fonction des calendriers de travaux des projets voisins notamment (voie des berges, tramway...).

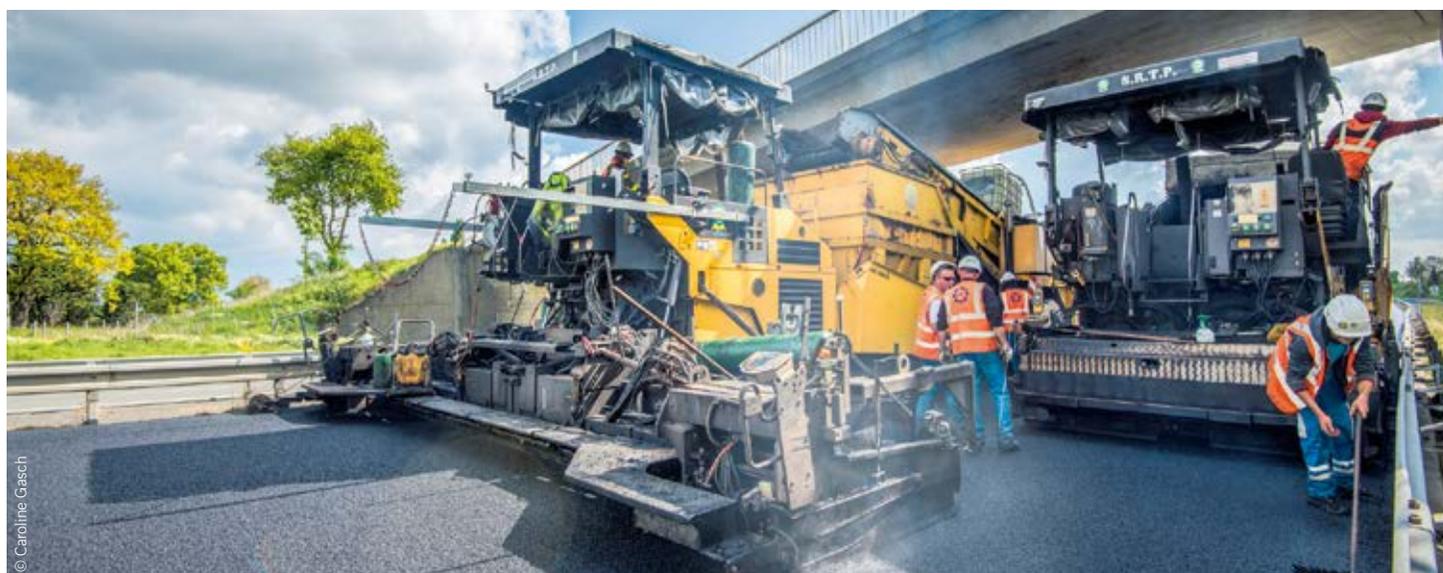
RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les informations sur le déroulement des travaux seront précisées dans le cadre des études détaillées qui restent à mener. VINCI Autoroutes s'engage à informer les riverains et les usagers au fur et à mesure de l'avancement des études d'impact du projet sur la circulation de l'autoroute, ainsi que des voies à proximité. Les déviations éventuellement nécessaires seront examinées avec les gestionnaires de voiries concernés, afin de déterminer les conditions de leur mise en place et de garantir une fluidité optimale de circulation sur les déplacements quotidiens des usagers.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les attentes des contributeurs sont en phase avec les pratiques habituelles de VINCI Autoroutes qui organise ses travaux sur les périodes de faibles affluences sur l'autoroute. Le déroulement de travaux pourra être adapté, dans la mesure du possible, aux contraintes spécifiques des riverains et des usagers en termes d'horaires, ainsi qu'aux périodes de départs en vacances.

VINCI Autoroutes entend les craintes des usagers sur les risques de congestion pendant la phase travaux et mettra tout en œuvre pour allier les objectifs de réussite du chantier et de fluidité sur le réseau.



● L'aménagement des voies de circulation

21,5% des avis (58 avis)

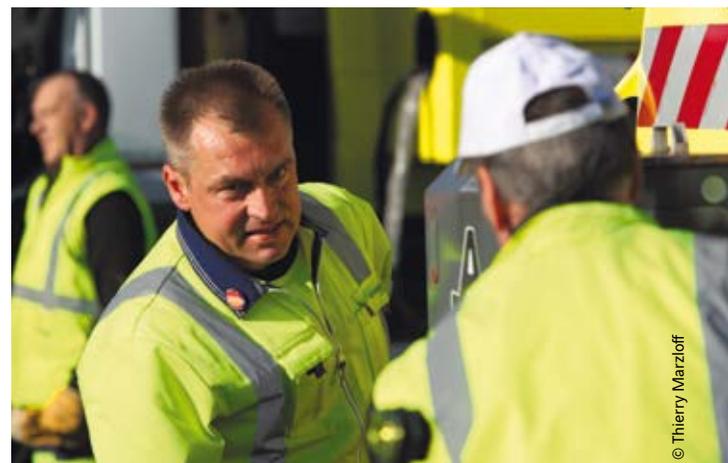
Plusieurs possibilités de modulation des voies du Contournement Nord d'Angers pendant la période de travaux ont été proposées :

- conserver 2 voies de circulation, dont 1 voie pour les camions ;
- garder au moins 1 voie dans chaque sens de circulation et/ou aménager des basculements de chaussées, pendant toute la durée des travaux si cela peut accélérer les travaux, ou uniquement pendant la semaine ou la nuit ;
- mettre en place des voies modulables selon le trafic ou selon les périodes d'affluence (heures de pointe en semaine, week-end et vacances).

D'autres avis concernent l'installation des travaux sur la bande d'arrêt d'urgence uniquement.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

VINCI Autoroutes étudiera les différentes options possibles et mettra tout en œuvre pour limiter la gêne aux usagers tout en garantissant des conditions de circulation optimales pendant la phase chantier.



● La signalisation pendant les travaux

16,3% des avis (44 avis)

Les avis convergent vers une information obligatoire sur les travaux en cours. Divers moyens sont proposés tels que :

- une information en amont du chantier ;
- une information avant l'entrée sur autoroute et la mise en place d'une signalétique spécifique (balisage, plots, itinéraire de délestage).

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Pour accompagner la phase travaux des grands projets, VINCI Autoroutes a pour habitude de déployer un vaste dispositif d'information auprès de tous les publics.

Ces moyens visent à informer les riverains et les usagers de l'organisation et de l'avancée du chantier et à garantir les conditions optimales de sécurité ; afin qu'ils puissent anticiper leurs déplacements ou la gêne qui pourrait être liée aux travaux.

Compte tenu des propositions faites dans le cadre de cette concertation, VINCI Autoroutes étudiera les possibilités de renforcer ce dispositif d'information et de signalisation bien en amont de la zone de travaux, afin qu'il soit la plus claire et la plus sécuritaire possible.

● La vitesse pendant les travaux

8,9% des avis (24 avis)

Les avis sur la vitesse peuvent être classés selon 2 catégories :

- une volonté de maintien d'une vitesse suffisante (9 avis) correspondant à la vitesse actuelle ou à une vitesse minimale comprise entre 90 et 100 km/h ;
- et un souhait d'une vitesse plus réduite (15 avis), qui serait comprise entre 50 et 80 km/h, voire contrôlée par radar.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La vitesse à tenir aux abords des zones de travaux est étudiée et définie en concertation avec les services de l'Etat, afin qu'elle réponde de manière optimale aux objectifs de sécurité du personnel de chantier, des usagers et à ceux portant sur la fluidité de la circulation.

Les propositions faites pour maintenir et contrôler la vitesse sur ces zones seront toutefois étudiées par les équipes de VINCI Autoroutes.

QUESTION 2: COMMENT SOUHAITEZ-VOUS ÊTRE INFORMÉS, EN TANT QU'USAGERS ET RIVERAINS, DURANT LES TRAVAUX ? VIA QUELS SUPPORTS, QUELS MÉDIAS ?



● **Une information directe**

45,7% des avis (182 avis)

182 avis ont été exprimés en faveur d'une information directe : un mail ou un SMS aux abonnés VINCI Autoroutes (de type newsletter).

Une minorité d'avis s'oriente en faveur de l'envoi d'un courrier.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Suite à l'importante demande d'information directe en période de travaux, VINCI Autoroutes favorisera la transmission d'information par mail et SMS aux usagers intéressés.

● **Une information via les supports de communication de VINCI Autoroutes**

33,2% (132 avis)

Les contributeurs souhaitent une information :

- sur les panneaux autoroutiers et notamment une information très en amont de la zone de travaux ou au péage;
- sur Internet (sur les réseaux sociaux, sur un site Internet VINCI Autoroutes qui pourrait être dédié aux travaux);
- sur Radio VINCI Autoroutes 107.7.

Les usagers souhaitent que les informations soient claires et précises, en temps réel, et systématiques quand il y a des bouchons ou lors des départs en vacances.

Il a été également suggéré de donner un aperçu aux riverains sur les chantiers en cours (visites, points de vue).

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

VINCI Autoroutes développe des médias d'information toujours plus innovants pour s'adapter aux demandes des usagers, des riverains et des professionnels. Une attention particulière sera portée sur cette demande d'information précise et en temps réel par VINCI Autoroutes afin d'informer au mieux tous les publics.





© Caroline Gasch

- **Une information via différents médias**

12,6% des avis (50 avis)

Plusieurs médias ont été explicitement cités :

- la presse écrite (et plus spécifiquement le Courrier de l'Ouest et Vivre à Angers) ;
- la radio et la télévision ;
- les panneaux d'affichage municipaux.

- **Une information via une application dédiée**

5,8% des avis (23 avis)

Sur les 23 avis concernant cette rubrique, 18 proposent une application informatique dédiée capable de donner des informations en temps réel, les applications spécifiquement citées sont Waze, Coyote, TomTom, Maps, Mappy ainsi que d'autres applications GPS.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Pendant la période de travaux sur le Contournement Nord d'Angers, VINCI Autoroutes diffusera des communiqués de presse réguliers afin de tenir les riverains informés de l'organisation et de l'avancement des travaux.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Des collaborations sont à l'étude avec les opérateurs nationaux d'évaluation de trafic, afin que VINCI Autoroutes puisse partager ses informations sur les voies avec le public via ces applications. Nous étudierons localement les applications utilisées sur le territoire ainsi que les collaborations possibles avec des start-up locales sur le sujet.

QUESTION 3: QUELS PARTENARIATS ET SYNERGIES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE AUTOUR DE THÈMES COMME L'EMPLOI, L'INSERTION, LA FORMATION, L'ENVIRONNEMENT... POURRAIENT ÊTRE MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET ?



● **Des partenariats autour de l'emploi, la formation et le tourisme**

66,4% (91 avis)

La majorité des contributeurs voient dans le projet de 3^e voie une opportunité pour l'emploi, et notamment l'emploi local (TPE, PME, ou salariés locaux). Différentes solutions sont proposées, telles que l'organisation d'un forum emploi ou la mise en place de quotas pour les entreprises locales ou membres de groupement de type ISOCEL.

Les contributeurs souhaitent également un rapprochement avec Pôle Emploi ou des personnes en recherche d'emploi, avec La Mission Locale Angevine ou encore des intérimaires. Plusieurs avis ont été formulés en faveur des partenariats d'insertion ou de réinsertion, l'emploi de personnes en situation de handicap, ou des ouvriers d'entreprises sociales.

Il est également proposé de mettre en place un partenariat au regard de la formation et/ou de l'apprentissage (avec la CAPEB et la Chambre des Métiers). Les autres avis proposent des partenariats avec des écoles de marketing, ou d'ingénieurs d'Angers comme l'ESA, l'ESSCA, l'ESEO, l'ISTOM.

Des partenariats avec les acteurs publics locaux sont également souhaités: les mairies et la région, ou encore avec les riverains (création d'un groupe sentinelle de riverains pour faire remonter les avis sur la phase travaux), ou encore en faveur du tourisme.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

En tant qu'acteur responsable, VINCI Autoroutes prévoit des clauses d'insertion dans ses marchés, pour contribuer sur le plan social au développement des territoires concernés par le projet. De plus, dans la mesure du possible, VINCI Autoroutes veille à faire collaborer au projet les entreprises locales qui proposent des prestations de services hors marché, comme cela a été fait sur d'autres chantiers (dans le domaine de la restauration, de l'édition, du conseil, ...). Des mesures en faveur de l'emploi local ont déjà été prises, par exemple sur le chantier de doublement des viaducs de l'autoroute A85, grâce à un partenariat efficace avec des interlocuteurs locaux spécialistes du domaine et susceptibles de faire le lien avec le territoire.

VINCI Autoroutes suit cependant la législation européenne dans le domaine des consultations publiques, pour les différents marchés inhérents à la réalisation du chantier, dans le cadre de ce projet.

VINCI Autoroutes recensera les partenaires identifiés parmi les différents avis émis sur la question (entreprises ou acteurs du recrutement) et les contactera pour étudier des opportunités de partenariats ou de collaborations.



- **Des partenariats avec des associations en lien avec l'environnement**

16,8% des avis (23 avis)

Un tiers des contributeurs sur le sujet souhaite faire de l'environnement une des priorités de la conception du projet et des travaux. Des propositions concrètes de travail avec certaines associations environnementales ou acteurs du territoire (entreprises, écoles, spécialistes) sont formulées. Parmi les associations citées :

- France Nature Environnement ;
- la LPO ;
- l'Union Professionnelle de Génie Ecologique ;
- les pêcheurs ;
- les naturalistes.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

VINCI Autoroutes se rapprochera des associations locales afin d'échanger ses connaissances sur le territoire et de réfléchir ensemble à des opportunités de partenariats ou d'actions autour du projet, comme cela a déjà été réalisé sur d'autres projets similaires du réseau VINCI Autoroutes.

COMMENTAIRES LIBRES



322 commentaires libres ont été exprimés par les contributeurs.

Ces commentaires ont fait émerger 6 grands sujets :

- L'intérêt du projet;
- Les tarifs aux péages;
- La circulation;
- L'insertion du projet dans un contexte global;
- Les impacts sur l'environnement local;
- La sécurité.



● L'intérêt de créer une 3^e voie sur le Contournement Nord d'Angers

44,4 % des avis (143 avis)

48 contributeurs (33 % des avis sur le sujet) sont favorables au projet, et saluent les améliorations à prévoir concernant la fluidité du trafic, la sécurité et le confort des usagers.

88 contributeurs (62 %) indiquent leur incompréhension sur l'intérêt du projet compte tenu notamment du trafic actuel, de la gêne occasionnée par les travaux qu'il entraîne, du budget nécessaire à sa réalisation.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La création de la 3^e voie est une réponse anticipée à la hausse du trafic sur l'autoroute A11 et qui tient compte des stratégies de transport déployées par les collectivités locales.

Elle doit permettre d'améliorer durablement les conditions de déplacement dans l'agglomération angevine en offrant davantage de fluidité et en renforçant la sécurité sur le Contournement Nord d'Angers de l'autoroute A11.

En créant cette 3^e voie entre l'échangeur n°15 – Angers Centre et l'échangeur n°17 – Angers Ouest, VINCI Autoroutes achève la dernière phase du Contournement Nord d'Angers, 14 ans après avoir été mandaté par l'État.



● Remises tarifaires au péage et participation financière

12,4% des avis (40 avis)

Plusieurs contributeurs (58 % des avis sur le sujet) demandent une réduction voire la gratuité sur les tarifs des péages.

Les contributeurs ont aussi estimé que les tarifs des péages étaient trop importants ou qu'il fallait les réduire ou les moduler pendant les travaux.

● La circulation

12,4% (40 avis)

La majorité des avis sur le sujet concernent l'incompréhension quant à la limitation à 90 km/h sur cette portion et plus de la moitié de ces répondants espèrent que les travaux vont permettre de retrouver à terme une vitesse de 110 voire 130 km/h.

D'autres contributeurs souhaitent que les bouchons identifiés sur leur parcours soient résorbés avec ces travaux.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le projet d'aménagement est financé à 100 % par VINCI Autoroutes à hauteur de 50 millions d'euros et n'aura donc pas d'impact localement sur le prix des péages. Notons que la section concernée par le projet (entre l'échangeur n°15 – Angers centre et l'échangeur n°17 – Angers Ouest), est libre de péage. Sur les sections payantes de l'autoroute A11, les tarifs ont été fixés dans le contrat de concession signé entre Cofiroute et l'État, et approuvés en Conseil d'État. Ce financement est par conséquent porté par l'ensemble des usagers de l'autoroute (camions, trafic de desserte, transit) et non par le contribuable local.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La vitesse sur autoroute est décidée de manière consensuelle avec l'État. Sur cette section, la création d'une 3^e voie ne permettra pas d'augmenter la vitesse. La vitesse, aujourd'hui limitée à 90 km/h, a été étudiée pour permettre d'assurer une sécurité et une fluidité optimales tout en contribuant à maintenir la qualité de l'air actuelle dans ce milieu urbain. De plus, les nombreux points de vigilance sur cette section (échangeurs rapprochés, passages du tunnel et du viaduc, les changements de direction) génèrent des ralentissements réguliers et impliquent une attention particulière des usagers.

La création d'une 3^e voie vise à résorber les problèmes de congestion, aux abords des échangeurs notamment et en particulier aux heures de pointes pour les trajets domicile – travail.



● Adopter une vision globale du projet et des travaux

11,2% des avis (36 avis)

36 avis ont été émis concernant l'insertion du projet au sein d'un territoire en mutation soumis à plusieurs priorités d'aménagement et à de nombreuses phases de travaux qui s'échelonnent.

Plusieurs contributeurs se sont exprimés concernant un chantier ou un projet qui leur paraît plus important ou prioritaire par rapport au projet de création de la 3^e voie, notamment :

- la construction de la rocade sud d'Angers ;
- le péage de Corzé saturé ;
- ou encore la 4^e voie Le Mans/Angers, la 4^e voie sur l'A87 nord et la sortie 15, l'échangeur 15 complet, le contournement ouest d'Angers, le passage en 3 voies Angers/Nantes, la connexion avec le tramway à la sortie 17, le transfert du péage de l'échangeur 18 à l'échangeur 19.

Il est également demandé une réflexion globale sur les déplacements et le phasage des travaux dans l'agglomération angevine.

Plusieurs contributeurs saluent la démarche de concertation lancée par VINCI Autoroutes et proposent des manières de l'améliorer.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les attentes des riverains recueillies dans le cadre de cette concertation seront transmises aux collectivités concernées. Comme sur l'ensemble des projets portés par VINCI Autoroutes, les collectivités seront consultées dans le cadre des études de conception du projet, afin d'organiser au mieux le calendrier des travaux et la circulation globale sur l'agglomération angevine.

L'aménagement des échangeurs n°15 à 17 fait partie intégrante du projet. Une réflexion initiée par Angers Loire Métropole est menée en parallèle du projet mais de façon distincte sur le complément d'échangeur n°15 qui ne fait pas partie du programme de la 3^e voie sur le Contournement Nord d'Angers.

- **Les impacts sur l'environnement local**

5,6% des avis (18 avis)

18 avis ont été émis sur le thème des impacts sur l'environnement local et notamment sur l'ambiance acoustique, la qualité de l'air, le paysage et la faune et la flore.

Des mesures de réduction contre le bruit sont proposées, telles que la construction de murs antibruit, d'écrans ou de merlons, l'utilisation d'un revêtement ou enrobé antibruit, ou encore le rallongement du tunnel.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

L'analyse des impacts potentiels du projet sur l'environnement (air, bruit, biodiversité, etc) est en cours de réalisation. VINCI Autoroutes s'engage à respecter les normes environnementales en vigueur et prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter, réduire voire compenser ces impacts. Ces éléments seront présentés lors de l'enquête publique.

VINCI Autoroutes a conscience de la gêne potentielle que peuvent représenter les travaux de création d'une 3^e voie. Cette concertation permet notamment de relever les craintes et les attentes des riverains concernant le projet et sa phase travaux.

- **La sécurité**

4% (13 avis)

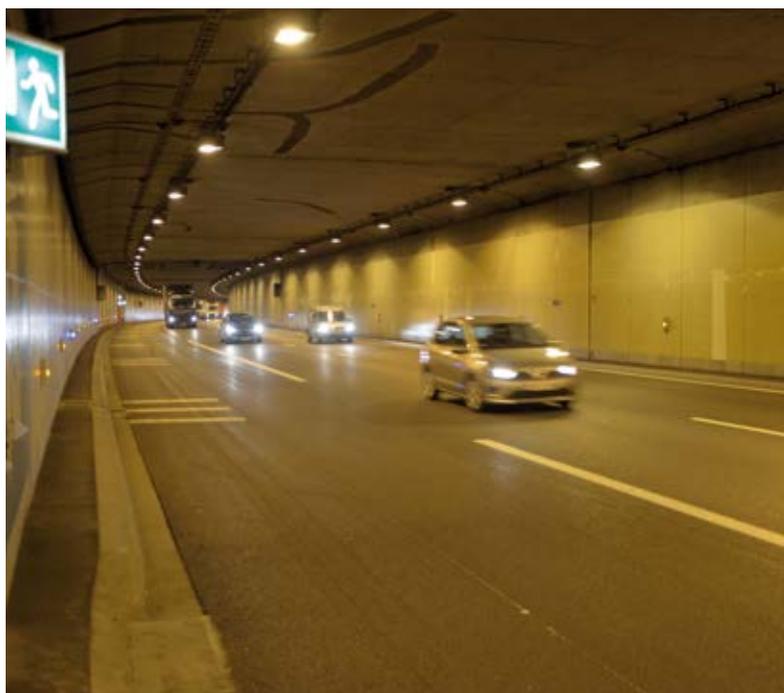
13 avis ont été émis sur le thème de la sécurité. 6 avis concernent les inquiétudes quant à la sécurité dans le tunnel avec la suppression de la Bande d'Arrêt d'Urgence.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Toutes les mesures d'exploitation seront prises pour garantir les meilleures conditions de circulation possibles en phase de travaux et sur la 3^e voie réalisée, afin d'assurer la sécurité des usagers et des personnels autoroutiers. VINCI Autoroutes enregistre les propositions faites dans le cadre de cette concertation pour améliorer la signalisation et les dispositifs de sécurité sur ce tronçon.

VINCI Autoroutes note les attentes du public concernant la sécurité dans le tunnel et s'engage à respecter les normes strictes de sécurité à l'intérieur de ce dernier.

Les études sur ce sujet sont encore en cours de réalisation, les éléments techniques qui permettront d'assurer la sécurité dans le tunnel, seront présentés lors de l'enquête publique.



4/LES PROCHAINES ETAPES

Suite à la publication du bilan de la concertation, le projet entrera alors dans une nouvelle phase, celle des études techniques et environnementales, qui permettront de préciser les mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet.

Ces études se concluront par le lancement de l'enquête publique relevant du Code de l'environnement. Il s'agit d'une procédure administrative codifiée incontournable. Prévues pour le premier trimestre 2019, l'enquête publique constituera un second temps d'expression pour les citoyens à l'occasion de laquelle le projet technique leur sera présenté. À nouveau, ils pourront donner un avis éclairé sur la base des résultats des études techniques et environnementales.

À l'issue de la période d'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport argumenté, prenant en compte le point de vue des citoyens qui se seront exprimés et les réponses apportées sur les différents sujets, par le maître d'ouvrage.

Le commissaire enquêteur émettra alors un avis, favorable ou non, sur le projet.

Après des études complémentaires et l'obtention des différentes autorisations (au titre de la loi sur l'eau, par exemple), les travaux pourront alors commencer sur le tronçon de 6 km entre Angers et Beaucouzé.





5/ ANNEXES

Annexe 1 : l'arrêté préfectoral

Annexe 2 : le communiqué de presse annonçant la concertation

Annexe 3 : les deux e-mails aux abonnés télépéage

Annexe 4 : le feuillet d'information annonçant la concertation

Annexe 5 : le courrier aux entreprises

Annexe 6 : extraits du site Internet www.a11-angers-contournement.fr

ANNEXE 1

l'arrêté préfectoral



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture
Direction de l'interministérialité
et du développement durable
Bureau des procédures
environnementales et foncières

Arrêté DIDD/BPEF/2018 n° 23

COFIROUTE

Projet de création d'une troisième voie dans les deux sens de circulation sur l'autoroute A11 entre les échangeurs 15 et 17 sur les territoires des communes d'Angers, Avrillé et Beaucouzé

Engagement d'une concertation publique

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.103-2 et suivants et R.103-1 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 110-1 et L 120-1 ;

Vu le décret du 29 juillet 2004 approuvant notamment le onzième avenant à la convention de concession passée entre l'État et la Compagnie financière et industrielle des autoroutes (COFIROUTE) et au cahier des charges annexé à cette convention ;

Vu le courrier du Ministère chargé des transports (Direction générale des infrastructures des transports et de la mer) du 21 août 2017 validant le principe d'un alignement des dates de mise en service des opérations de mise en configuration définitive du Contournement Nord d'Angers et du doublement du viaduc de la Maine au 31 juillet 2023 ;

Vu le dossier présenté par COFIROUTE et soumis à la procédure de concertation publique ;

Considérant qu'il appartient au préfet de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Considérant que la concertation publique qui associe les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, constitue une étape clé dans l'élaboration du projet dont l'objectif est de construire, ensemble, un projet partagé par le plus grand nombre, au bénéfice du territoire ;

Considérant que les modalités de la concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et formuler des observations et propositions,

ARRÊTE

Article 1 : Engagement de la concertation publique

Une concertation est engagée dans le cadre du projet de création d'une troisième voie dans les deux sens de circulation sur l'A11 Contournement Nord d'Angers entre l'échangeur 15 (Angers Centre) et l'échangeur 17 (Angers Ouest). Sont concernées les communes d'Angers, Avrillé et Beaucouzé.

Cette concertation aura lieu du **lundi 5 mars 2018 au vendredi 6 avril 2018 inclus**. L'information et la participation du public se feront selon les modalités listées ci-dessous (article 3).

Article 2 : Objectifs poursuivis

L'agglomération angevine est actuellement en pleine mutation. Les collectivités s'engagent dans la programmation de nombreux projets urbains visant à accompagner le développement de l'économie et de l'habitat sur le territoire et à améliorer le cadre de vie des habitants : projet Cœur de Maine à Angers, Plateau de la Mayenne et des Capucins à Angers et Avrillé, transformation de la voie des berges en boulevard urbain, extension du réseau de tramway, multiplication des pistes cyclables et zones piétonnes...

Du point de vue des déplacements, il s'agit de délester et retraiter les axes d'accès au cœur d'agglomération par un report du trafic en dehors des zones urbanisées sur le Contournement Nord d'Angers.

3. Cinq moments d'accueil du public en présence de représentants de COFIROUTE sont proposés :

- **Mairie d'Angers : mercredi 7 mars 2018 de 15h à 17h30**
- **Mairie d'Avrillé : vendredi 9 mars 2018 de 15h à 17h30**
- **Kiosque des Hauts de Saint-Aubin : samedi 17 mars 2018 de 10h à 12h30**
- **Maison des projets : vendredi 23 mars 2018 de 15h à 17h30**
- **Mairie de Beaucouzé : mercredi 28 mars 2018 de 15h à 17h30**

4. Observations du public :

Pendant toute la durée de la concertation, le public peut formuler des observations et propositions :

- sur le site : www.a11-angers-contournement.fr via un formulaire en ligne

- par courriel aux adresses suivantes :

pref-consultpub-a11-contournement-angers@maine-et-loire.gouv.fr (le poids des documents transmis ne pourra excéder 3,5 MO)

a11-angers-contournement@vinci-autoroutes.com

- par courrier au moyen des lettres T pré-affranchies à glisser dans les urnes mises à disposition du public dans les lieux susvisés (à l'exception de l'aire de service de la Porte d'Angers) ou à retourner par voie postale.

Article 4 : Bilan de la concertation

À l'issue de la concertation, le Préfet de Maine-et-Loire en arrête le bilan qui rappelle le déroulement de la concertation, synthétise les échanges avec le public et présente les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public et leur intégration au dossier soumis ultérieurement à enquête publique.

Ce bilan est mis à disposition sur les sites suivants : www.a11-angers-contournement.fr et <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Consultationdupublic>

Article 5 : Mesures de publicité

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux maires des communes d'Angers, Avrillé et Beaucouzé et au président de la communauté urbaine Angers Loire Métropole (ALM).

Il fait l'objet d'un affichage au siège d'ALM et dans les mairies précitées, aux lieux habituellement prévus à cet usage pendant la durée de la concertation. Le président et chaque maire justifiera l'accomplissement de cette formalité par un certificat, au plus tôt le lendemain du dernier jour de l'affichage.

Face à une croissance prévisionnelle du trafic local et autoroutier et conformément aux engagements pris avec l'État en 2004, COFIROUTE renforce les capacités de ses infrastructures en créant une troisième voie sur le Contournement Nord d'Angers dans chacun des deux sens sur l'autoroute A11 Paris/Nantes.

Les objectifs poursuivis par le projet sont de trois ordres :

- faciliter la desserte des nouveaux lieux de vie de l'agglomération angevine en évitant le centre-ville d'Angers ;
- fluidifier le trafic sur le Contournement Nord d'Angers ;
- améliorer les conditions de circulation des usagers en cas d'intervention des personnels de l'autoroute et ainsi garantir la sécurité de chacun.

L'objectif de la concertation est de recueillir l'avis des collectivités locales, des habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par ce projet.

Article 3 : Modalités de la concertation publique

Pendant toute la durée de la concertation publique, les personnes intéressées par le projet sont invitées à s'informer et à s'exprimer dans les conditions définies ci-dessous.

1. Des expositions permanentes sont visibles aux heures d'ouverture habituelles au public, dans les lieux d'accueil suivants :
 - Mairie d'Angers : Boulevard de la Résistance et de la Déportation à ANGERS
 - Mairie d'Avrillé : 1 Esplanade de l'Hôtel de Ville à AVRILLÉ
 - Mairie de Beaucouzé : Esplanade de la Liberté à BEAUCOUZÉ
 - Kiosque des Hauts de St Aubin : 16 rue Marie-Amélie Cambell à ANGERS
 - Maison des projets : avenue Pierre Mendès France à AVRILLÉ, station de tramway Acacias
 - Autoroute A11 (sens Angers-Paris) : Aire des portes d'Angers
2. Les documents d'information sur le projet comprennent un dossier de concertation et un dépliant intégrant un coupon-réponse qui sont mis à disposition du public dans les lieux cités ci-dessus.

Ils sont également téléchargeables sur les sites :

www.a11-angers-contournement.fr

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Consultationdupublic>

Un communiqué, à l'initiative de COFIROUTE, diffusé à la presse locale, mentionne la période et les modalités de la concertation, notamment les moyens mis à disposition du public pour s'informer et s'exprimer sur le projet.

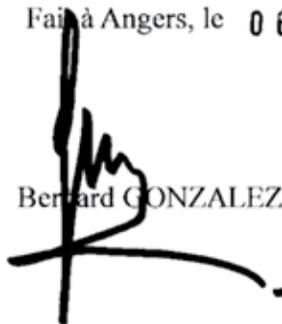
Article 6 : Frais

Les dépenses relatives à l'organisation et à la mise en place de la concertation préalable sont à la charge de COFIROUTE.

Article 7 : Exécution

Le Secrétaire général de la préfecture, le Président de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, les Maires d'Angers, Avrillé et Beaucouzé et le Directeur général de COFIROUTE (VINCI Autoroutes) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Angers, le 06 FEV. 2018



Bernard GONZALEZ

ANNEXE 2

Communiqué de presse annonçant la concertation



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 février 2018

Contournement Nord d'Angers via l'A11 Lancement de la concertation publique de la 3^e voie

Monsieur Bernard Gonzalez, préfet de Maine-et-Loire, ouvre la concertation publique du projet de création de la 3^e voie se rapportant au Contournement Nord d'Angers via l'autoroute A11. Cette concertation publique se déroulera du lundi 5 mars au vendredi 6 avril 2018.

Le Contournement Nord d'Angers via l'autoroute A11 occupe une place essentielle dans les stratégies de mobilité et de développement du territoire de l'agglomération angevine. Du 5 mars au 6 avril 2018, VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) soumet à la concertation publique le projet de création d'une 3^e voie de 6 km de long, entre les échangeurs n°15 d'Angers centre et n°17 d'Angers ouest, tous les 2 situés sur l'autoroute A11.



La création de la 3^e voie permettra des gains en mobilité dans la région dès 2023.

Elle offrira notamment comme avantages :

- **Davantage de fluidité dans les trajets du quotidien**

Aujourd'hui, cette section du contournement de l'autoroute A11 au nord d'Angers est à 2 x 2 voies. La réalisation d'une 3^e voie dans chaque sens de circulation va permettre aux 36 000 usagers qui empruntent quotidiennement cette section de l'autoroute A11 de mieux circuler pour se rendre à leur travail ou pour d'accéder plus facilement aux grandes zones économiques et commerciales de la région. Lors de la première phase de construction de l'autoroute A11 en 2008, VINCI Autoroutes avait anticipé la réalisation de cette 3^e voie. Le maître d'ouvrage avait en effet procédé à l'acquisition des terrains permettant l'élargissement et prévu un passage à 2 x 3 voies du tunnel dans sa conception. La construction d'un deuxième viaduc parallèle au viaduc existant viendra compléter les travaux.

- **Sécurité renforcée**

ANNEXE 3

2 e-mails aux abonnés télépéage

**A11 CONTOURNEMENT NORD D'ANGERS
3^e VOIE** **DU 5 MARS
AU 6 AVRIL 2018**

**LANCEMENT DE LA
CONCERTATION PUBLIQUE**

Chère(e) abonné(e),

Aujourd'hui, 14 ans après avoir été mandaté par l'État, VINCI Autoroutes, concessionnaire de l'autoroute A11, achève la seconde phase du projet initial du Contournement Nord d'Angers en créant une 3^e voie dans chaque sens de circulation, entre l'échangeur n°15 - Angers Centre et l'échangeur n°17 - Angers Ouest.

La création de la 3^e voie permettra d'améliorer durablement les conditions de déplacement dans l'agglomération angevine en offrant davantage de fluidité et en renforçant la sécurité. **Ce projet est soumis à concertation publique du lundi 5 mars au vendredi 6 avril 2018.**

Ce temps d'information et d'échange concerne non seulement les riverains de l'autoroute, les habitants et acteurs du territoire traversé, mais avant tout, les usagers réguliers ou ponctuels de l'autoroute A11.

A ce titre, vous êtes concernés !

**Pour découvrir le projet
et donner votre avis**
a11-angers-contournement.fr

Vous y trouverez de nombreuses informations sur le projet de création de la 3^e voie sur le Contournement Nord d'Angers et vous pourrez transmettre vos observations et propositions.

Participer activement à cette concertation en tant qu'usager du réseau VINCI Autoroutes, c'est pour vous la possibilité de faire émerger des solutions et plans travaux adaptés à vos besoins (moyens d'information, organisation des déplacements...).

À bientôt sur vos autoroutes et sur vinci-autoroutes.com
L'équipe projet VINCI Autoroutes.

A11 3 VOIES BEAUCOUZÉ ANGRERS A87

**DES QUESTIONS ?
N'hésitez pas à nous écrire :**
a11-angers-contournement@vinci-autoroutes.com

Message envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre directement. Si vous désirez nous contacter, merci de vous diriger vers votre Espace Abonné ou d'utiliser notre formulaire de contact accessible sur vinci-autoroutes.com.
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à Service Clients VINCI Autoroutes CS 40001 - 13656 SALON DE PROVENCE CEDEX.

**A11 CONTOURNEMENT NORD D'ANGERS
3^e VOIE** **DU 5 MARS
AU 6 AVRIL 2018**

**PLUS QU'UNE SEMAINE
POUR DONNER VOTRE AVIS**

Chère(e) abonné(e),

Il ne vous reste plus qu'une semaine pour donner votre avis sur le projet de création d'une 3^e voie entre l'échangeur n°15 - Angers Centre et l'échangeur n°17 - Angers Ouest, sur le Contournement Nord d'Angers de l'autoroute A11, dans le cadre de la concertation publique qui s'achève le vendredi 6 avril 2018.

DONNEZ VOTRE AVIS

Donnez votre avis en ligne
Connectez-vous sur le site Internet a11-angers-contournement.fr pour mieux comprendre le projet.
Chaque avis compte.

Visitez les expositions présentant le projet sur les villes d'Angers, d'Avrillé et de Beaucouzé : venez découvrir le projet et donner votre avis, vos observations et propositions à VINCI Autoroutes.

Participer activement à cette concertation en tant qu'usager du réseau VINCI Autoroutes, c'est pour vous la possibilité de faire émerger des solutions et plans travaux adaptés à vos besoins (moyens d'information, organisation des déplacements...).

À bientôt sur vos autoroutes et sur vinci-autoroutes.com
L'équipe projet VINCI Autoroutes.

A11 3 VOIES BEAUCOUZÉ ANGRERS A87

**DES QUESTIONS ?
N'hésitez pas à nous écrire :**
a11-angers-contournement@vinci-autoroutes.com

Message envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre directement. Si vous désirez nous contacter, merci de vous diriger vers votre Espace Abonné ou d'utiliser notre formulaire de contact accessible sur vinci-autoroutes.com.
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à Service Clients VINCI Autoroutes CS 40001 - 13656 SALON DE PROVENCE CEDEX.

ANNEXE 4

Feuillet d'information annonçant la concertation aux riverains



MAIRIE
DE
MANSACÉLOIRE



**A11 - CONTOURNEMENT NORD D'ANGERS
LA 3^e VOIE**

**DU 5 MARS AU
6 AVRIL 2018**

- Pourquoi une 3^e voie ?
- Quels enjeux pour le territoire ?
- Comment s'organisent les travaux ?



CONCERTATION PUBLIQUE

DONNEZ VOTRE AVIS
www.a11-angers-contournement.fr

LA CRÉATION DE LA 3^E VOIE : UN PROJET À DÉCOUVRIR

La concertation publique se tiendra du lundi 5 mars au vendredi 6 avril 2018. Pendant cette période, nous vous invitons à donner votre avis sur le projet de création d'une 3^e voie sur le Contournement Nord d'Angers de l'autoroute A11.

DÉCOUVREZ LE PROJET

Sur le site internet dédié :
www.a11-angers-contournement.fr

Sur les lieux d'exposition :

Angers :

- Mairie d'Angers
- Kiosque des Hauts de Saint-Aubin
- Aire d'autoroute A11 Les Portes d'Angers (direction Paris)

Avrillé :

- Mairie d'Avrillé
- Maison des projets

Beaucouzé :

- Mairie de Beaucouzé

Expositions accessibles selon les horaires d'ouverture habituels des différents sites.

Echangez avec les équipes de VINCI Autoroutes lors des moments d'accueil :

L'équipe VINCI Autoroutes en charge du projet accueillera individuellement le public pour échanger :

- Mercredi 7 mars de 15h à 17h30 : **Mairie d'Angers**
- Vendredi 9 mars de 15h à 17h30 : **Mairie d'Avrillé**
- Samedi 17 mars de 10h à 12h30 : **Kiosque de Saint-Aubin Angers**
- Vendredi 23 mars de 15h à 17h30 : **Maison des projets Avrillé**
- Mercredi 28 mars de 15h à 17h30 : **Mairie de Beaucouzé**

DONNEZ VOTRE AVIS

Riverains, usagers de l'autoroute, salariés, commerçants, associations... chaque avis compte. Le vôtre particulièrement !
Plusieurs façons de vous exprimer :

- grâce aux bulletins disponibles sur les lieux d'exposition,
- et sur les sites internet www.a11-angers-contournement.fr ou www.maine-et-loire.gouv.fr/consultation-du-public-r784.html



Ne pas jeter sur la voie publique
Crédit photos : © Olivier Calvez
Rm@pâte

ANNEXE 5

Courrier aux entreprises

VINCI Autoroutes vous informe
de la création de la 3^e voie
du Contournement Nord d'Angers
sur l'autoroute A11.



La concertation publique
pour le projet de la 3^e voie
se tiendra du **lundi 5 mars**
au **vendredi 6 avril 2018**

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, 14 ans après avoir été mandaté par l'État, VINCI Autoroutes, concessionnaire de l'autoroute A11, achève la seconde phase du projet initial de Contournement Nord d'Angers en créant une 3^e voie dans chaque sens de circulation, entre l'échangeur n°15 - Angers Centre et l'échangeur n° 17 - Angers Ouest.

La création de cette 3^e voie va permettre d'améliorer durablement les conditions de déplacement dans l'agglomération angevine en offrant davantage de fluidité et en renforçant la sécurité. Déterminant pour les stratégies de transport déployées par les collectivités locales, le projet est soumis à la concertation réglementaire, **du lundi 5 mars au vendredi 6 avril 2018**.

Ce temps d'information et d'échange concerne non seulement les riverains et les usagers de l'autoroute A11, mais aussi tous les acteurs économiques du territoire angevin.

A ce titre, vous êtes concernés !

En tant qu'entreprise, vos avis et propositions sur le projet nous sont indispensables, notamment sur :

- **l'organisation des déplacements** pendant la phase chantier,
- **l'information des usagers et des riverains** durant les travaux
- **la mise en œuvre de partenariats et de synergies avec les acteurs du territoire** autour de thèmes comme l'emploi, l'insertion, la formation, l'environnement....

Retrouvez tous les détails du projet et de la concertation publique, pour donner votre avis, sur le site internet : www.a11-angers-contournement.fr.

Si vous avez des questions spécifiques sur cette opération, je reste à votre disposition pour y répondre à l'adresse e-mail suivante : a11-angers-contournement@vinci-autoroutes.com.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Alice Le Fur
Responsable d'opération

A handwritten signature in black ink that reads "A. Le Fur". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

ANNEXE 6

Extraits du site internet www.a11-angers-contournement.fr

Mon voyage VINCI Autoroutes Fondation d'entreprise 107.7 Radio VINCI Autoroutes

ACTUALITÉS LA 3E VOIE LE TERRITOIRE PLUS D'INFO LA CONCERTATION

VINCI
AUTORUTES

A11 CONTOURNEMENT NORD D'ANGERS

Retrouvez toutes les informations concernant le projet de la 3e voie

[PLUS D'INFOS](#)



Plus d'infos

Suivez notre actualité

Adresse email

[OK](#)

EXPRESSION & COMMENTAIRES - 29 mars 2018
Donnez votre avis sur la création de la 3e voie

RENCONTRES & ÉCHANGE - 13 mars 2018
Exposition création de la 3e voie

DOSSIER - 05 mars 2018
Concertation publique



**DONNEZ
VOTRE AVIS**

VINCI
AUTOROUTES

Quelles solutions développer pour améliorer les déplacements pendant la phase chantier ?

Votre réponse ici...

Comment souhaitez-vous être informés, en tant qu'usagers et riverains, durant les travaux ? via quels supports, quels médias ?

Votre réponse ici...

Quels partenariats et synergies avec les acteurs du territoire autour de thèmes comme l'emploi, l'insertion, la formation, l'environnement... pourraient être mis en œuvre dans le cadre du projet ?

Votre réponse ici...

Réseau COFIROUTE

12 rue Louis Blériot

CS 30035

92506 Rueil-Malmaison CEDEX

Tél. 01 55 94 70 00

www.a11-angers-contournement.fr

